



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217806405-20250924-1172431-DE
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le : 29/09/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix-huit septembre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 25

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Denis Corman, Mme Josette Marchais, M. Jean-Pierre Lefèvre, M. Pierre-François Brisaboïs, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 9

M. Pierre Testu à M. Bruno Drevon, Mme Nathalie Normand à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois à M. Denis Corman, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à M. Michel Bucheton, M. Arnaud Bertrand à M. Olivier Poneau, M. Michaël Janot à Mme Solange Pétret-Racca, M. Franck Thiébaut à Mme Christine Decool, M. Philippe Ferret à M. Pierre-François Brisaboïs.

Absent non représenté : 1

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° DEL-25-09-24-05

Objet : Création de tarifs pour le nettoyage des graffitis, des tags, et pour le nettoyage de la voirie communale.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Objet : Création de tarifs pour le nettoyage des graffitis, des tags, et pour le nettoyage de la voirie communale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources, réunie en séance le 15 septembre 2025,

CONSIDÉRANT que la Commune est ponctuellement confrontée à des actes de vandalisme sous forme de graffitis et tags sur les bâtiments publics, mobiliers urbains et voiries,

CONSIDÉRANT que la Commune assure également des prestations de nettoyage de la voirie communale, notamment à la suite d'évènements, de chantiers ou d'occupation temporaire du domaine public,

CONSIDÉRANT que ces dégradations nuisent à l'image de la Ville, à la salubrité, à la sécurité et engendrent des coûts non négligeables de nettoyage pour la Collectivité,

CONSIDÉRANT la nécessité de responsabiliser les auteurs de ces dégradations et de réduire les coûts supportés par la Commune,

ENTENDU l'exposé de Mme Claudine Queyrie, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 34 voix).

APPROUVE la création de tarifs pour le nettoyage de la voirie communale et pour le nettoyage des graffitis et des tags sur le domaine public.

FIXE le tarif de nettoyage des graffitis et tags à 500 € par mètre carré.

FIXE le tarif de nettoyage de la voirie communale à 300 € par tranche de 100 m.

Fait et délibéré en séance le 24 septembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.